

MON FESTIVAL ANIMÉ

CONCOURS 2019

Règlement

Dans le but de promouvoir une activité créative dans le domaine de l'image et d'offrir aux réalisateurs amateurs, ainsi qu'aux projets pédagogiques menés au sein de groupes d'enfants issus d'établissements scolaires ou périscolaires, un moyen privilégié de diffuser leurs productions visuelles auprès du public, les médiathèques intercommunales Luberon Monts de Vaucluse Agglomération organisent un concours de courts-métrages d'animation à destination du jeune public, intitulé « Mon festival animé ».

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le concours « Mon festival animé » est organisé par les médiathèques intercommunales LMV Agglomération. Le référent de l'équipe organisatrice est Laurence Perez, de la section Jeunesse de la médiathèque de Cavaillon.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

« Mon festival animé » donne l'occasion à des groupes ou des individus impliqués dans un projet de création audiovisuelle de trouver un public pour leurs réalisations. Il incite à la découverte et à l'utilisation des technologies nouvelles liées à la culture cinématographique. Il permet de développer à la fois des compétences artistiques et la maîtrise du langage écrit et oral.

ARTICLE 3 : PUBLIC CONCERNÉ / CONDITIONS DE PARTICIPATION

« Mon festival animé » concerne toutes les classes, clubs ou ateliers des écoles, collèges et lycées, centres sociaux ou toute autre structure éducative publique ou privée, intéressés par la réalisation de productions audiovisuelles. Il concerne aussi tout individu amateur ou équipe d'individus amateurs à titre privé.

La participation au festival est gratuite. Les candidats ou structures candidates prennent à leur charge les éventuels frais liés à la réalisation de leur(s) vidéo(s) ainsi que les frais postaux et éventuels déplacements qu'ils souhaiteraient effectuer.

La participation au festival implique l'acceptation dans son intégralité du présent règlement.

ARTICLE 4 : OBJET DU CONCOURS

Les participants au concours transmettront à l'organisateur une vidéo ayant pour thématique « Sciences...science-fiction ? ». Ils pourront utiliser toutes les techniques d'animation existantes : pâte à modeler, papiers découpés, dessin animé, pixilation, animation d'objets (jouets et marionnettes) Cette vidéo devra respecter l'ensemble des contraintes détaillées dans l'article 7 du présent règlement.

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au concours se fera via le formulaire téléchargeable sur les sites internet de LMV Agglomération ou remis sur simple demande auprès des médiathèques intercommunales, en respectant le calendrier détaillé article 6.

ARTICLE 6 : CALENDRIER

- Du 1^{er} janvier 2019 au 15 juin 2019 : retrait et renvoi du dossier d'inscription par courrier, par mail ou dépôt dans les médiathèques.
- 31 août 2019 : date limite d'envoi des vidéos (cachet de la Poste faisant foi).
- septembre / octobre 2019 : présélection des films.
- vacances d'octobre 2019 : projection de la sélection et remise de prix à la médiathèque de Cavaillon.

ARTICLE 7 : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

- Durée maximum : 5 minutes, générique compris.
- Type de fichier/support à envoyer : vidéo au format MP4 envoyée par mail, ou sur 1 clé USB ou un DVD. Le support ne sera retourné au candidat que si celui-ci a joint à la vidéo une enveloppe dûment timbrée à son adresse.
- Musique : seules les musiques originales ou musiques libres de droits ou sous licence Creative Commons seront recevables. Elles doivent être mentionnées au générique de fin.

ARTICLE 8 : ENVOI DES VIDEOS

Le candidat doit adresser sa vidéo, au plus tard le **31 août 2019**, avec la fiche de renseignement complétée, soit :

- par voie postale à l'adresse du concours
- par mail à l'adresse suivante : mediatheque.jeunesse@c-lmv.fr
- ou bien en déposant le support sur lequel aura été copiée la vidéo dans les médiathèques LMV aux horaires d'ouverture habituels.

Si le concurrent souhaite que l'organisateur lui renvoie le support, il joindra à ce courrier une enveloppe dûment timbrée à son adresse.

ARTICLE 9 : SELECTION OFFICIELLE

Le jury se réserve le droit de refuser toute vidéo qu'il jugera non conforme au règlement ou contraire aux lois en vigueur et aux bonnes mœurs. Le Festival étant destiné à un public large, toute vidéo présentant des images ou des propos jugés inadaptés ne sera pas retenue.

ARTICLE 10 : JURY

Toutes les vidéos envoyées seront soumises à un jury composé de bibliothécaires et de professionnels de l'image (artiste plasticien, intervenant réalisateur, intervenant éducation à l'image, coordinateur projet d'éducation à l'image, enseignant Ecoles Supérieures d'Art (secteur cinéma d'Animation), animateur...)

Dans un premier temps, les films reçus seront proposés au jury pour la sélection officielle, conformément aux dispositions de l'article 9. Parmi les films retenus, le jury procédera à l'attribution des prix (cf. article 12).

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le jury n'est en aucune façon tenu de justifier ses décisions auprès des candidats. Aucune réclamation ou contestation des résultats ne sera admise.

ARTICLE 11 : CATEGORIES

Les vidéos issues de la sélection officielle, telle que définie dans l'article 9, pourront concourir dans l'une des quatre catégories suivantes :

- catégorie Enfants : pour les courts-métrages d'animation réalisés en individuel par des enfants jusqu'à 11 ans.
- catégorie Ados : pour les courts-métrages d'animation réalisés en individuel par des enfants de 12 ans à 18 ans.
- catégorie En équipe / enfants : pour les courts-métrages d'animation réalisés par des structures scolaires, périscolaires ou groupes d'enfants jusqu'à 11 ans.
- catégorie En équipe / ados : pour les courts-métrages d'animation réalisés par des structures scolaires, périscolaires ou groupes d'enfants âgés de 12 ans à 18 ans.

ARTICLE 12 : PRIX

Un prix sera attribué dans chaque catégorie :

- Prix catégorie Enfants en individuel : un coffret Studio d'animation
- Prix catégorie Ados en individuel : un coffret Studio d'animation
- Prix catégorie Enfants en équipe : des places de cinéma (Cinémas de Cavailon)
- Prix catégorie Ados en équipe : des places de cinéma (Cinémas de Cavailon)

Les prix seront remis aux gagnants à l'issue de la projection publique de la sélection officielle durant les vacances de la Toussaint 2019.

Aucune contrepartie de prix ne pourra être réclamée en espèces.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS LEGALES

Chaque candidat cède gracieusement à l'organisateur les droits de reproduction et de diffusion de tout ou partie de son film sur tous supports de LMV Agglomération existants ou à venir, y compris Internet, et ce pour une durée illimitée.

Le candidat fait son affaire du droit à l'image de chaque personne visible dans son film et de toute autorisation nécessaire dans ce cadre. Le candidat prend également en charge les autorisations nécessaires à la diffusion du film réalisé et fait son affaire des déclarations nécessaires et paiements de tous droits éventuels de reproduction et de représentation et dégage à ce titre l'organisateur de toute responsabilité.

Les médiathèques intercommunales se tiennent à la disposition des candidats pour toute question.

L'acceptation du présent règlement par le candidat dégage l'organisateur de toute responsabilité.

Médiathèque de Cavailon

60 rue Véran Rousset

84300 CAVAILLON

04.90.76.21.48

mediatheque.jeunesse@c-lmv.fr



MON FESTIVAL ANIMÉ

CONCOURS 2019

Formulaire d'inscription¹

1 – CHOIX CATEGORIE

- Catégorie Enfants (jusqu'à 11 ans) Catégorie En équipe / Enfants (jusqu'à 11 ans)
- Catégorie Ados (12 ans à 18 ans) Catégorie En équipe / Ados (12 ans à 18 ans)

2 – CONTACT RÉALISATEUR (S) – Catégorie en individuel :

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Age :

Nom du représentant légal :

CONTACT STRUCTURE (S) – Catégorie en équipe :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Nom du référent :

Nombre de participants :

Age des participants :

Je, soussigné

parent(s) ou représentant légal du/des mineurs.....

responsable de la structure.....

certifie avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les conditions de participation et autorise le/les enfant(s) cités précédemment à participer au concours.

Le

Signature du participant et du représentant légal

¹ Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour communiquer toutes les informations utiles liées au concours et conservées 12 mois. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour demander une modification, rectification ou suppression des données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courrier par voie électronique sur donneespersonnelles@c-lmv.fr. Seule notre collectivité est destinataire des informations que vous lui communiquez.



MON FESTIVAL ANIMÉ

CONCOURS 2019

Fiche de renseignement à joindre à la vidéo

1 – CONTACT RÉALISATEUR (S) – Catégorie en individuel :

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Age :

Nom du représentant légal :

CONTACT STRUCTURE (S) – Catégorie en équipe :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Nom du référent :

Nombre de participants :

Age des participants :

2 - DONNÉES ARTISTIQUES ET TECHNIQUES DE L'OEUVRE :

Titre du film :

Procédé d'animation :

Matériel utilisé (caméra, tablette...) :

Durée :

Année de réalisation :

Support d'envoi :

3 - FICHE ARTISTIQUE ET TECHNIQUE

Réalisateur(s) :

Assistant(s) à la réalisation :.....

Scénariste(s) :.....

En cas d'adaptation d'œuvres

Titre de l'œuvre adaptée :.....

Auteur de l'œuvre adaptée :.....

Synopsis :.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mot du réalisateur (maximum 5 lignes) : facultatif

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - ACCORD :

Je, soussigné.....

parent(s) ou représentant légal du/des mineurs.....

responsable de la structure.....

réalisateur(s) du court-métrage

.....

atteste avoir lu et approuvé le règlement de « Mon festival animé » et en accepter toutes les conditions.

J'autorise l'organisateur du festival à diffuser les films sélectionnés dans sa programmation finale dans des événements culturels à buts non lucratifs et purement artistiques, contribuant ainsi à la floraison de l'échange culturel à travers le 7ème art.

Je n'autorise pas / J'autorise l'organisateur du festival (rayer la mention inutile) à diffuser l'intégralité du film sur les sites internet LMV Agglomération et sur le facebook des médiathèques intercommunales LMV Agglomération.

Je n'autorise pas / J'autorise l'organisateur du festival (rayer la mention inutile) la prise de vue, la reproduction et la diffusion de l'image (print et web sans limite de temps) du/des mineurs cités, prise dans le contexte précédemment exposé.

Fait le à

Signature du participant et du représentant légal :

Prière de renvoyer cette fiche remplie, signée et accompagnée du règlement approuvé et signé, et du support de visionnage pour la présélection avant ou au plus tard le **31 août 2019**.

5- ADRESSE D'EXPEDITION

Médiathèque de Cavillon

60 rue Véran Rousset

84300 CAVAILLON

04.90.76.21.48.

mediatheque.jeunesse@c-lmv.fr

Dépôt des dossiers dans les médiathèques intercommunales LMV et en section Jeunesse de la médiathèque de Cavillon, aux horaires d'ouvertures au public.

Contact pour tout renseignement : Laurence Perez, section Jeunesse de la médiathèque de Cavillon